

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 11 décembre 2023, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir (*arrivée à 19 h 01*)

Mme Marie-Soleil Poulin

M. Jean-Claude Daoust

M. Michel Fontaine (absent)

M. Simon Normandin

M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

2023-12-11-01 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2023-12-11-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2023-12-11-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2023
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la directrice générale
10. Résolution
 - Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - Déclaration des apparentés
 - Renouvellement du contrat de service en cybersécurité et en assurances FQM
 - Autorisation de passage Club Quad Estrie Sud
 - Renouvellement Service Code Libre
 - Utilisation fonds d'accès à la propriété
 - Utilisation et affectation au fonds réservé aux vidanges de fosses septiques
 - Utilisation et affectation de remboursement au fonds de roulement
 - Utilisation et affectation au fonds réservé à l'aqueduc
 - Utilisation et affectation au fonds réservé à l'usine d'épuration
 - Affectation au fonds réservé aux élections
 - Utilisation du fonds réservé aux parcs et terrains de jeux
 - Utilisation du solde du fonds réservé au règlement d'emprunt
 - Autorisation de destruction des archives 2023
 - Adoption REG. 334 RHSPPPP
 - Adoption de la grille salariale 2024
 - Déneigement pour la saison hivernale 2023-2024 du 774 Principale
 - Affectation Equilibre budgétaire
 - Demande 20231109-01 Ferme Maroly CPTAQ
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

13. Forêt Hereford
14. Loisirs et ACTI-Sports
15. Famille
16. Culture
17. Lacs et cours d'eau
18. Divers
19. Période de questions
20. Autres sujets
21. Levée de l'assemblée

Adoptée.

Arrivée de monsieur Robin Cotnoir à 19 h 01.

2023-12-11-04 PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question d'intérêt général.

2023-12-11-05 SUIVI DES DEMANDES

Toutes les demandes ont déjà été répondues.

2023-12-11-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 13 novembre 2023 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2023-12-11-07 DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs (57 907,21 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en novembre 2023 et les états financiers mensuels de novembre 2023. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

2023-12-11-08 RAPPORT DU MAIRE

Le maire fera rapport dans les comités visés.

2023-12-11-09 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE

La directrice générale dépose le rapport de correspondance, le rapport des permis de novembre, les états financiers mensuels de novembre ainsi que le rapport du mois d'octobre 2023, concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées.

La greffière-trésorière dépose le registre des déclarations des dons 2023.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

2023-12-11-10 DECLARATION D'INTERETS PECUNIAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent remplir la déclaration annuelle des intérêts pécuniaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité, d'archiver les déclarations des conseillers présents et du maire qui ont déposé leurs déclarations et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adoptée.

2023-12-11-11 DECLARATION DES APPARENTES

ATTENDU QU'aux fins des normes comptables, les membres du conseil doivent remplir la déclaration annuelle de divulgation d'informations relative aux apparentés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'archiver les déclarations des conseillers présents et du maire qui ont déposé leurs déclarations et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en transmettre une copie aux auditeurs de la municipalité, Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée.

2023-12-11-12 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE EN CYBERSECURITE ET DES ASSURANCES DE LA FQM

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux propositions pour un contrat annuel de services en cybersécurité et en assurances pour 2024 de la FQM;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2024 les services de la FQM en cybersécurité et en assurances.

Adoptée.

2023-12-11-13 AUTORISATION DE PASSAGE CLUB QUAD ESTRIE SUD

ATTENDU QUE le Club Quad Estrie Sud a demandé l'autorisation de passer sur une section de 900 m du chemin de la Grande-Ligne ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage sur le chemin Grande Ligne entre le chemin Dubois et l'extrémité Est du chemin Grande Ligne pour une période de trois ans à compter de la saison hivernale 2023-2024 conditionnellement à ce que le club installe des ponceaux temporaires aux endroits où il y a des cours d'eau ou de l'eau dans les fossés, s'il y a lieu.

Adoptée.

2023-12-11-14 RENOUVELLEMENT SERVICES CODE LIBRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission de Code libre Inc. pour les services de travaux de programmation, développement, support et maintien de logiciel selon un tarif horaire figurant à la soumission déposée et datée du 28 novembre 2023, au taux horaire de 125,00 \$ plus les taxes pour 2024;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services de Code Libre Inc. pour l'année 2024 et ce, sur demande seulement lorsque requis par la municipalité et d'accepter la tarification horaire proposée le 28 novembre 2023.

Adoptée.

2023-12-11-15 UTILISATION DU FONDS D'ACCES A LA PROPRIETE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

D'UTILISER 4 000,00 \$ du fonds réservé d'accès à la propriété et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2023 afin de compenser les montants versés dans le cadre de ce programme pour l'année 2023.

Adoptée.

2023-12-11-16 UTILISATION ET AFFECTATION AU FONDS RESERVE AUX FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QU'à l'année financière se terminant au 31 décembre 2023, un montant de 54 450,00 \$ a été accumulé pour la vidange des installations septiques par la taxe de service et que le coût des vidanges effectuées se chiffrent à la somme de 81 781,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité :

D'AFFECTER du surplus libre accumulé au 31 décembre 2023, la somme de 54 450,00 \$ au fonds réservé aux fosses septiques.

D'UTILISER la somme de 81 781,00 \$ du fonds réservé aux fosses septiques et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2023 afin de compenser les montants versés dans le cadre de la vidange de fosses pour l'année 2023.

Adoptée.

2023-12-11-17 UTILISATION ET AFFECTATION DE REMBOURSEMENT AU FOND DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité :

D'AFFECTER du surplus libre accumulé au 31 décembre 2023 la somme de 26 720,00 \$ en remboursement du fonds réservé au fonds de roulement.

Adoptée.

2023-12-11-18 UTILISATION ET AFFECTATION AU FOND RESERVE A L'AQUEDUC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité :

D'AFFECTER du surplus libre accumulé au 31 décembre 2023, la somme de 10 675,00 \$ au fonds réservé à l'aqueduc représentant les taxes perçues en 2023.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

D'UTILISER la somme de 14 229,00 \$ du fonds réservé à l'aqueduc et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2023 afin de compenser les montants payés pour le réseau d'eau potable pour l'année 2023.

Adoptée.

2023-12-11-19 UTILISATION ET AFFECTATION AU FOND RESERVE A L'USINE D'EPURATION

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité :

D'AFFECTER du surplus libre accumulé au 31 décembre 2023, la somme de 43 300,00 \$ au fonds réservé à l'usine d'épuration provenant des taxes perçues en 2023.

D'UTILISER la somme de 50 068,00 \$ du fonds réservé à l'usine d'épuration et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2023 afin de compenser les montants payés pour l'usine d'épuration pour l'année 2023.

Adoptée.

2023-12-11-20 AFFECTATION RESERVE POUR LES ELECTIONS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité :

D'AFFECTER du surplus libre accumulé au 31 décembre 2023 la somme de 2 500,00 \$ au fonds réservé pour les élections.

Adoptée.

2023-12-11-21 UTILISATION DU FONDS RESERVE AUX PARCS ET TERRAINS DE JEUX

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité :

D'UTILISER la somme de 1 159,00 \$ du fonds réservé aux parcs et terrains de jeux et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2023 afin de compenser les montants versés dans le cadre de la réfection du Parc Armand-Viau en 2023.

2023-12-11-22 UTILISATION DU SOLDE DISPONIBLE DE LA RESERVE AU REGLEMENT D'EMPRUNT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité:

D'UTILISER la somme de 398,00 \$ du fonds réservé au règlement d'emprunt et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2023.

2023-12-11-23 AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

D'AUTORISER la destruction des documents d'archives apparaissant à la liste datée du 16 novembre 2023.

Adoptée.

2023-12-11-24 ADOPTION DU REG. 334 CONCERNANT LA SECURITE PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIETES

CONSIDÉRANT l'implantation imminente de la billetterie par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre public et de bien-être général de leur population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont manifesté la volonté d'adopter un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés afin d'en faciliter son application, éliminer l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement unifié pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook abroge ou remplace, conformément à la loi, tous les règlements suivants portant sur le même objet ainsi que toutes les modifications et les amendements modifiant ces règlements :

- Règlement numéro 304 RM330 relatif au stationnement;
- Règlement numéro 305 RM399 relatif à la circulation;
- Règlement numéro 306 RM410 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;
- Règlement numéro 308 RM450 concernant les nuisances;
- Règlement numéro 309 RM460 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;
- Règlement numéro 310 RM490 relatif aux systèmes d'alarme.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à assurer une application uniforme des dispositions, relatives à la sécurité et à la qualité de vie, par les membres de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC en lien avec l'entente relative à la fourniture des services policiers par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité peut cependant adopter des règlements complémentaires portant sur les mêmes objets que le présent règlement harmonisé sans que ces derniers entrent en contradiction ou soient moins restrictifs que les dispositions apparaissant au présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE tout règlement complémentaire qui serait adopté par la Municipalité relèvera uniquement des officiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement harmonisé sera révisé au besoin après concertation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie doit ajuster

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par cette dernière;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation, les municipalités ne devraient pas amender les articles du présent règlement sans concertation préalable de l'ensemble de celles-ci, soient :

- Article 3.2.16 Nuisances**
- Article 3.3.1 Chien laissé seul**
- Article 3.3.9 Contention**
- Article 3.3.10 Collier**
- Article 3.3.11 Muselière**
- Article 3.3.12 Transport d'animaux**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 13 novembre 2023 par monsieur le conseiller Mario St-Pierre;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé à cette même séance ainsi qu'une dispense de lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le règlement 334 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

QUE la greffière de la municipalité avise la MRC de Coaticook ainsi que la Sûreté du Québec de l'adoption de ce règlement.

Adoptée.

2023-12-11-25 ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE 2024

ATTENDU QUE le taux d'inflation est fixé à 4,958% pour l'évaluation des salaires 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte la grille salariale 2024 pour faire partie intégrante de la politique de travail 2022-2024.

Adoptée.

2023-12-11-26 DENEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024 DU 774 PRINCIPALE

ATTENDU QUE l'OBNL Gestion du patrimoine Saint-Herménégilde se portera acquéreur sous peu du bâtiment patrimonial sis au 774 rue Principal à Saint-Herménégilde et que pour en assurer la sécurité contre les incendies, l'entrée doit être déneiger pour le passage des camions-incendies;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de l'OBNL une demande afin que la voirie puisse déneiger l'entrée durant la période hivernale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER les employés de la voirie de la Municipalité à déneiger pour la saison hivernale 2023-2024 l'accès véhiculaire au bâtiment patrimonial sis au 774, rue Principale et ce sans frais pour l'OBNL.

Adoptée.

2023-12-11-27 AFFECTATION EQUILIBRE BUDGETAIRE

ATTENDU QUE le conseil avait prévu dans son budget 2023, d'affecter une somme de 230 078,00 \$ pour son équilibre budgétaire et que cette somme n'a pas été nécessaire pour atteindre l'équilibre;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité :

D'UTILISER la somme de 230 078,00 \$ du fonds réservé à l'équilibre budgétaire et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2023.

Adoptée.

2023-12-11-28 DEMANDE 20231109-01 FERME MAROLY CPTAQ

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Martin Boisvert pour Ferme Maroly Inc. en vertu des articles 27 et 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour obtenir de cette Commission*, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture pour l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans la fosse située sur le lot 5 486 552.

ATTENDU QUE le Conseil considère ne pas avoir suffisamment d'information pour prendre une décision;

Le Conseil suspend sa décision jusqu'à une prochaine séance.

2023-12-11-29 REGIE INCENDIE DE COATICOOK

Monsieur le conseiller Michel Fontaine est absent pour faire son rapport.

2023-12-11-30 REGIE RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust nous indique qu'il n'y a pas de nouvelles informations mais la réunion aura lieu mercredi prochain. Monsieur le maire souligne que l'écocentre de Waterville est ouvert et fonctionnel.

2023-12-11-31 FORET HEREFORD

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que la barrière du chemin Centennial est maintenant fermée pour l'hiver.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

M
G
no de résolution
ou annotation

2023-12-11-32 LOISIRS

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin nous indique que la fête de Noël a eu lieu dimanche dernier avec 48 inscrits.

2023-12-11-33 FAMILLE

Pas de nouvelle.

2023-12-11-34 CULTURE

Pas de nouvelle monsieur le conseiller Michel Fontaine étant absent.

2023-12-11-35 LACS ET COURS D'EAU

Avancement du regroupement de l'association du Lac Wallace.

2023-12-11-36 PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-12-11-37 AUTRES SUJETS

L'assemblée pour l'adoption du plan triennal des immobilisations 2024-2026 et l'adoption du budget 2024 auront lieu le 18 décembre à 19 h 00 et la prochaine séance régulière le 15 janvier 2024.

2023-12-11-38 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 39.

Greffière-trésorière

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.